

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÈSE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025 PERMORL

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

6.1 Police Municipale-2025

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
RUE DU GUINDAL**

Nous, Maire de la ville de GRAVELINES,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-3,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement d'une zone de stationnement pour arrêt d'autobus,

Considérant qu'il y a lieu à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de stationnement dans la commune,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Une place de stationnement pour les véhicules de transport en commun sera créée face au n° 20 rue du Guindal.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules en tous genres autres que les véhicules de transport en commun est interdit.

ARTICLE 3 : La présente mesure ne deviendra effectivement applicable que lorsque la signalisation réglementaire aura été mise en place par les soins des services compétents.

ARTICLE 4 : Le non-respect du présent arrêté municipal sera verbalisé en référence à l'article R.417-10 du Code de la Route. Le véhicule pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES :

Mr le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE GRAND LITTORAL
Mr le Premier Adjoint au Maire de GRAVELINES,
Mr le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES,
Mr le Commandant de Police Nationale de GRAVELINES,
Mr le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES,
Mr le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES,
Mr le Responsable de la Direction Voirie C.U.D.

Fait à Gravelines, le 09 SEP. 2025

mis en ligne sur le site de la Ville le 09 SEP. 2025

Le Maire,



Bertrand RINGOT